

du poste numéro 374, vu que le crédit 373, concerne un cas très particulier.

M. Fortin: Monsieur le président, la suggestion que j'ai à faire n'a aucun rapport avec la Société centrale d'hypothèques et de logement. Je voulais la faire avant que l'on commence l'étude du poste 373, et la parole a été accordée à l'honorable député de Nipissing (M. Garland).

M. le président: Si elle n'a pas trait à la Société centrale d'hypothèques et de logement, elle n'aurait certainement pas trait au poste 373.

M. Fortin: Monsieur le président, je me suis levé lorsque le poste 372 a été appelé, et à ce moment-là, l'honorable député de Nipissing s'est levé, il a demandé la parole et a commencé à parler de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

M. le président: Le député de Nipissing s'est levé à l'appel du poste 373.

M. Fortin: Mais lorsque vous avez appelé le poste 372, monsieur le président, je m'étais levé pour demander la parole.

M. le président: Alors, si les propos de l'honorable député ont trait au crédit 372, je peux demander au comité s'il autorise l'honorable député à soulever son point.

M. Fortin: J'y reviendrai plus tard, monsieur le président...

(Traduction)

M. le président: Je crois comprendre que le député veut parler du crédit 372 et que le comité consent à ce qu'il revienne sur le poste.

Des voix: D'accord!

(Texte)

M. Fortin: Merci, monsieur le président. J'ai dit, au début, que ma suggestion aurait dû être faite plus tôt. Maintenant, puisque l'on termine au poste 372 l'étude des crédits du ministère, en général, sans aborder ceux qui ont trait aux corporations, je voudrais faire ma suggestion à ce stade-ci, étant donné que je n'ai pu la faire avant. Elle ne se rapporte pas, directement au poste 372, je l'admets. La suggestion que je voulais faire à l'honorable ministre des Travaux publics était que, étant donné l'importance toujours grandissante de son ministère, il devrait envisager la possibilité de s'adjoindre, pour le bénéfice des 70 députés de langue française, un autre sous-ministre, et que celui-ci soit de langue française.

(Traduction)

(L'article est adopté.)

[M. le président.]

374. Somme additionnelle pour les recherches sur le logement et l'aménagement communal, selon les dispositions de la Partie V de la Loi nationale sur l'habitation de 1954, et autorisation de prendre des engagements, à l'égard d'années à venir au montant de \$585,900, \$1,649,000.

M. Garland: Il me semble, monsieur le président, que notre étude avancera plus vite si nous posons des questions et si le ministre y répond au fur et à mesure.

Au sujet de la vente d'hypothèques, exception faite des hypothèques vendues récemment pour une somme de 15 millions, le ministre pourrait-il dire quelle est la valeur des hypothèques vendues en 1960 et 1961, par la SCHL, jusqu'à la date la plus récente possible? Je pense que ce serait le 31 mai.

L'hon. M. Walker: Monsieur le président, aucune n'a été vendue en 1960 et le seul groupe vendu en 1961 l'a été hier; il s'élève à 12 millions et demi de dollars.

M. Garland: Je remerci le ministre. Dans une déclaration, aujourd'hui, le ministre nous a annoncé que 30 terrains hypothéqués avaient été mis en vente et que cinq ne sont pas vendus faute de soumissions. Pourrait-il nous expliquer pourquoi on n'a reçu aucune soumission?

L'hon. M. Walker: Il est très difficile de dire pourquoi les acheteurs ne soumissionnent pas. Toutefois, je veux informer le député que nous n'avons reçu aucune soumission à l'égard de certaines régions. Comme il s'intéresse aux transactions hypothécaires et qu'il n'ignore pas que les prêteurs agréés commettent parfois des injustices envers certaines régions, mon honorable ami comprendra que je n'avantagerais pas ces régions en les désignant. Je suis sûr qu'il reconnaîtra le bien-fondé de mon raisonnement. J'essaie sans cesse d'intéresser des prêteurs agréés à de nouvelles régions. L'an dernier, lorsque nous disposions d'une caisse hypothécaire pour un programme de prêts directs, je n'ai cessé, au nom des députés de l'Ouest et des députés qui représentent des régions éloignées, d'inciter les prêteurs agréés à investir dans ces régions. Mon honorable ami reconnaîtra, je pense, qu'il ne serait pas bien avisé s'il insistait pour que nous désignions les régions où les hypothèques détenues n'ont pas fait l'objet d'offres.

M. Garland: Le raisonnement du ministre est tout à fait logique et je suis d'accord avec lui là-dessus. Mais on peut supposer à bon droit qu'on n'a pas présenté d'offre à cause des régions...

L'hon. M. Walker: Oui.

M. Garland: ...où l'on trouvait des hypothèques. Le ministre peut-il nous dire comment l'on procède pour grouper tous ces